

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 24927 A1** (51) Cl. internationale : **H04M 1/00**

(43) Date de publication :
01.04.2000

(21) N° Dépôt :
25678

(22) Date de Dépôt :
13.07.1999

(30) Données de Priorité :
14.07.1998 ES 9801881

(71) Demandeur(s) :
TELEFONICA S.A., GRAN VIA, 28 MADRID 28013 (ES)

(72) Inventeur(s) :
FERNANDEZ MARTIN, PEDRO ; FUENTES CALVO, JOSE LUIS

(74) Mandataire :
CABINET CHARDY

(54) Titre : **POTEAU POUR INSTALLATIONS DE TELEPHONIE AVEC LOGEMENT DE TERMINAUX A L'INTERIEUR**

(57) Abrégé : IL EST CONSTITUÉ D'UN CORPS TUBULAIRE, DE PRÉFÉRENCE EN POLYESTER RENFORCÉ DE FIBRE DE VERRE QUI SE FERME À SES EXTRÉMITÉS PAR DES CAPUCHONS SUPÉRIEUR ET INFÉRIEUR DU MÊME MATÉRIAU, CONVENABLEMENT FIXÉS AU CORPS, AVEC LA PARTICULARITÉ QUE LE CORPS TUBULAIRE COMPORTE, À UN NIVEAU EN HAUTEUR ADAPTÉ POUR SA MANIPULATION À PARTIR DU SOL, UN SUPPORT INTÉRIEUR POUR LE BLOC TERMINAL DE DISTRIBUTION LOGÉ EN SON INTÉRIEUR ET ACCESSIBLE PAR UNE PORTE EXTÉRIEUR, DÉMONTABLE ET MUNIS D'UN MÉCANISME DE SERRURE.

MEMOIRE DESCRIPTIF

D'UNE DEMANDE DE

BREVET D'INVENTION

La Sté.dite : TELEFONICA, S.A.

" POTEAU POUR INSTALLATIONS DE TELEPHONIE AVEC LOGEMENT
DE TERMINAUX A L'INTERIEUR."

BS 24927
1 - AVR 2009

13 JUN 1969

RÉSUMÉ

POTEAU POUR INSTALLATIONS DE TÉLÉPHONIE AVEC
LOGEMENT DE TERMINAUX À L'INTÉRIEUR

5

Il est constitué d'un corps tubulaire, de préférence en polyester renforcé de fibre de verre qui se ferme à ses extrémités par des capuchons supérieur et inférieur du même matériau, convenablement fixés au corps, avec la particularité que le corps
10 tubulaire comporte, à un niveau en hauteur adapté pour sa manipulation à partir du sol, un support intérieur pour le bloc terminal de distribution logé en son intérieur et accessible par une porte extérieure, démontable et munie d'un mécanisme de serrure.

*Heitième et dernier Jeunlet
Rabat, le .*

POTEAU POUR INSTALLATIONS DE TÉLÉPHONIE AVEC LOGEMENT
DE TERMINAUX À L'INTÉRIEUR

D E S C R I P T I O N

5

OBJET DE L'INVENTION

La présente invention se réfère à un poteau du type de ceux qui sont utilisés dans des installations de téléphonie, précisément
10 dans des installations de rue, tout particulièrement conçu pour être utilisé à des points spécifiques où l'on a besoin d'un bloc terminal de distribution.

L'objet de l'invention est d'obtenir un poteau qui,
15 parallèlement à sa fonction de base comme appui normalisé sur le réseau téléphonique, agisse comme conteneur et protecteur pour le bloc terminal de distribution, dans des conditions d'accessibilité optimale pour ce dernier.

20 **ANTÉCÉDENTS DE L'INVENTION**

Sur les réseaux téléphoniques et en particulier sur des installations de la rue, l'on utilise généralement des poteaux en bois (dûment traité), en béton et en P.R.F.V., tous convenablement
25 implantés sur le terrain.

Aux points d'une installation de ce type où un bloc terminal de distribution est nécessaire, ce dernier est placé dans une boîte convenablement fixée au poteau, qui doit être habilitée pour
30 supporter les effets des intempéries, pour protéger son contenu du vandalisme et pour, parallèlement, offrir une accessibilité adéquate aux ouvriers chargés du travail de la maintenance ; il est évident que l'obtention de ces prestations est relativement complexe, puisque certaines d'entre elles sont opposées par nature comme c'est
35 le cas de l'emplacement de la boîte, dont la situation

d'accessibilité facile pour les ouvriers l'est également par rapport à des actes de vandalisme et viceversa.

DESCRIPTION DE L'INVENTION

5

Le poteau que l'invention propose résout de façon tout à fait satisfaisante le problème précédemment exposé et constitue une solution présentant une efficacité fonctionnelle élevée.

10

C'est pourquoi et plus précisément, ce poteau part de l'idée d'utiliser comme matériau du polyester renforcé de fibre de verre, ce qui permet de lui donner une structuration tubulaire.

15

Ce corps creux, fixé au sol de façon conventionnelle et muni à son extrémité supérieure de moyens adaptés pour l'appui et la fixation des câbles à la fois agit comme conteneur pour le bloc terminal de distribution, qui est logé à l'intérieur et est accessible au moyen de la porte correspondante.

20

D'après une autre des caractéristiques de l'invention, au sein du corps creux du poteau et en opposition à ladite porte, l'on fixe un support pour le bloc terminal de distribution en question, présentant la particularité qu'il se matérialise par une structure télescopique ou similaire, capable d'émerger à l'extérieur du poteau, après l'élimination de la porte, le bloc terminal de distribution étant situé hors du poteau et dans des conditions d'accessibilité maximale.

25

Bien évidemment le support pour le bloc terminal de distribution et la porte d'accès à l'extérieur de ce dernier seront situés à une hauteur adéquate du poteau, après l'installation de ce dernier au sol, pour que leur accessibilité soit plus pratique en position normale debout, devant lui. Sur cette même ligne, le support sera muni de moyens facilitant son adhérence manuelle, pour sa manipulation et le stabilisant aussi bien en position d'extension

35

qu'en position de repli. De même, la porte sera munie d'un mécanisme de serrure assurant l'inviolabilité du poteau en tant que réceptacle contenant le bloc terminal de distribution.

5 DESCRIPTION DES DESSINS

Pour compléter la description en cours et dans le but d'aider à mieux comprendre les caractéristiques de l'invention, d'après un exemple préférentiel de réalisation pratique de ce dernier, l'on joint comme faisant partie intégrante de ladite description, un jeu de dessins où, à titre d'illustration et non à titre limitatif, l'on a représenté ce qui suit :

la figure 1 montre, d'après une vue en élévation latérale, un poteau pour des installations de téléphonie réalisé conformément à l'objet de la présente invention.

la figure 2 montre un détail en section du poteau au niveau de la zone d'emplacement du bloc terminal de distribution.

20

la figure 3 montre une représentation similaire à celle de la figure 2, mais sur laquelle le poteau est dépourvu de sa porte latérale et de la structure support dudit bloc terminal de distribution projetée vers l'extérieur.

25

la figure 4 montre finalement un détail en section transversale du poteau immédiatement au-dessus de ladite structure support.

30 RÉALISATION PRÉFÉRENTIELLE DE L'INVENTION

Au vu de ces figures, l'on peut observer la manière dont le poteau préconisé est structuré à partir d'un corps tubulaire (1), avec la configuration classique légèrement convergente dans le sens ascendant, à base de polyester renforcé de fibre de verre, à

l'extrémité supérieure duquel est située une couronne (2), convenablement solidarisée au poteau, à laquelle est fixé, grâce à une chaîne (3) un capuchon supérieur (4) fermant le corps tubulaire du poteau et définissant avec ce dernier des passages pour les câbles complétés de joints (5).

Cette structuration tubulaire du poteau proprement dit (1) permet de l'utiliser comme armoire contenant un bloc terminal classique de distribution, monté sur un support (6) accessible au moyen d'une porte (7), pratiquée sur la propre paroi du corps (1) et munie d'un mécanisme de serrure (8) ; cette porte (7) est adaptée en dimensions pour permettre la sortie vers l'extérieur aussi bien du support (6) que du bloc terminal de distribution sur ce dernier, en vue de faciliter les manipulations que l'on fera dessus.

15

Dans ce sens, le support (6) peut se déplacer transversalement avec la collaboration d'un soufflet (9), matérialisé par un certain nombre de bielles articulées fixées entre le support mobile (6) et un support fixe (10) convenablement solidarisé à la paroi du corps tubulaire (1) en opposition à la fenêtre (11) d'accès à l'extérieur de cet ensemble, composée par ladite porte (7). Les supports mobile et fixe (6-10) disposent de rainures verticales (12) qui absorbent les déplacements longitudinaux des bielles (9) lors de l'extension/de la rétraction du soufflet.

25

Conformément à cette structuration, le support (6-9-10) est susceptible d'adopter la position de repli montrée à la figure 2, sur laquelle le bloc terminal de distribution est logé à l'intérieur du poteau proprement dit (1) et est protégé par la porte (7) ou alors, et après élimination de cette dernière, l'ensemble support peut être étendu jusqu'à la position montrée à la figure 3, où le bloc terminal de distribution est complètement hors du poteau (1), à un endroit d'accès facile et direct. A cet effet, ce support et la porte (7) sont situés à une distance adéquate par rapport à l'extrémité inférieure du poteau (1), fermée à son tour par un autre

35

capuchon (13), de telle sorte qu'un ouvrier puisse travailler à l'aise debout, comme par exemple à une hauteur de l'ordre d'1,2 m.

Pour stabiliser le support mobile à l'une quelconque des deux
5 positions de travail prévues pour ce dernier, l'on a prévu
d'assembler à l'un des axes transversaux (14) reliant les deux jeux
latéraux de bielles articulées (9), en particulier aux axes
supérieurs et mobiles, en articulation les deux enclenchements (15-
15') munis des leviers respectifs de mise en marche (16) et tout
10 particulièrement d'évidements respectifs (17) qui, en agissant sur
l'autre axe (14) bloquent le soufflet, soit avec l'enclenchement le
plus long (15') en position d'extension pour le soufflet, soit avec
l'enclenchement le plus court (15) en situation de repli pour ce
dernier, le support mobile (6) disposant de plus davantage d'anses
15 (18) facilitant sa manipulation.

Enfin, il faut signaler l'existence à l'intérieur du corps
tubulaire (1) du poteau, au-dessus et en dessous du support pour le
bloc terminal de distribution, de barres transversales (19) pour la
20 protection de câbles et le guidage de branchement (cette dernière
fonction étant réalisée également par les barres latérales du
support fixe (10)).

RE V E N D I C A T I O N S

1^{ère} .- Poteau pour installations de téléphonie avec logement
de terminaux à l'intérieur qui, étant spécialement conçu pour des
5 installations de rue, et plus précisément pour des points de ces
installations où l'on a besoin d'un bloc terminal de distribution,
se caractérise par le fait d'être constitué par un corps tubulaire,
de préférence en polyester renforcé de fibre de verre, qui se ferme
à ses extrémités par des capuchons respectifs supérieur et inférieur
10 du même matériau, convenablement fixés au corps, présentant la
particularité que ledit corps tubulaire comporte, à un niveau en
hauteur adapté à sa manipulation à partir du sol, un support
intérieur pour le bloc terminal de distribution, qui est ainsi logé
à l'intérieur de ce dernier et est accessible par une porte
15 extérieure, démontable et munie d'un mécanisme de serrure.

2^{ème} .- Poteau pour installations de téléphonie avec logement
de terminaux à l'intérieur, d'après la 1^{ère} revendication,
caractérisé par le fait que ledit support pour le bloc terminal de
distribution est mobile, peut se déplacer vers l'extérieur par la
20 fenêtre laissée par la porte arrière après le retrait de cette
dernière, entraînant avec soi dans ses mouvements ledit bloc
terminal de distribution.

3^{ème} .- Poteau pour installations de téléphonie avec logement
25 de terminaux à l'intérieur, d'après la 2^{ème} revendication,
caractérisé par le fait que le support comporte un soufflet, à base
de deux jeux latéraux de bielles articulées, qui d'un côté sont
reliées à un support fixe à la paroi interne du poteau, en
opposition à la porte d'accès, et qui par l'autre extrémité le sont
30 à un support mobile sur lequel est monté le bloc terminal de
distribution, de sorte qu'en situation de repli pour le soufflet, le
support mobile et le bloc terminal de distribution sont logés à
l'intérieur du poteau, tandis qu'en situation d'extension pour ce
soufflet, ces éléments émergent de l'extérieur du poteau et sont
35 - directement accessibles.

4^{ème} .- Poteau pour installations de téléphonie avec logement
de terminaux à l'intérieur, d'après la 3^{ème} revendication,
caractérisé par le fait qu'à l'un des axes transversaux reliant les
5 deux jeux latéraux de bielles, de préférence au niveau supérieur,
l'on assemble en articulation, deux enclenchements, de longueurs
différentes et munis des anses respectives de manipulation. Ces
enclenchements disposent d'évidements d'accouplement à un autre axe
transversal, de sorte que, suivant lequel des deux enclenchements
10 travaille, le blocage du soufflet en situation de repli ou
d'extension se produit ; le support mobile dispose de plus d'anses
12 qui facilitent les manoeuvres d'extension et de repli du soufflet.

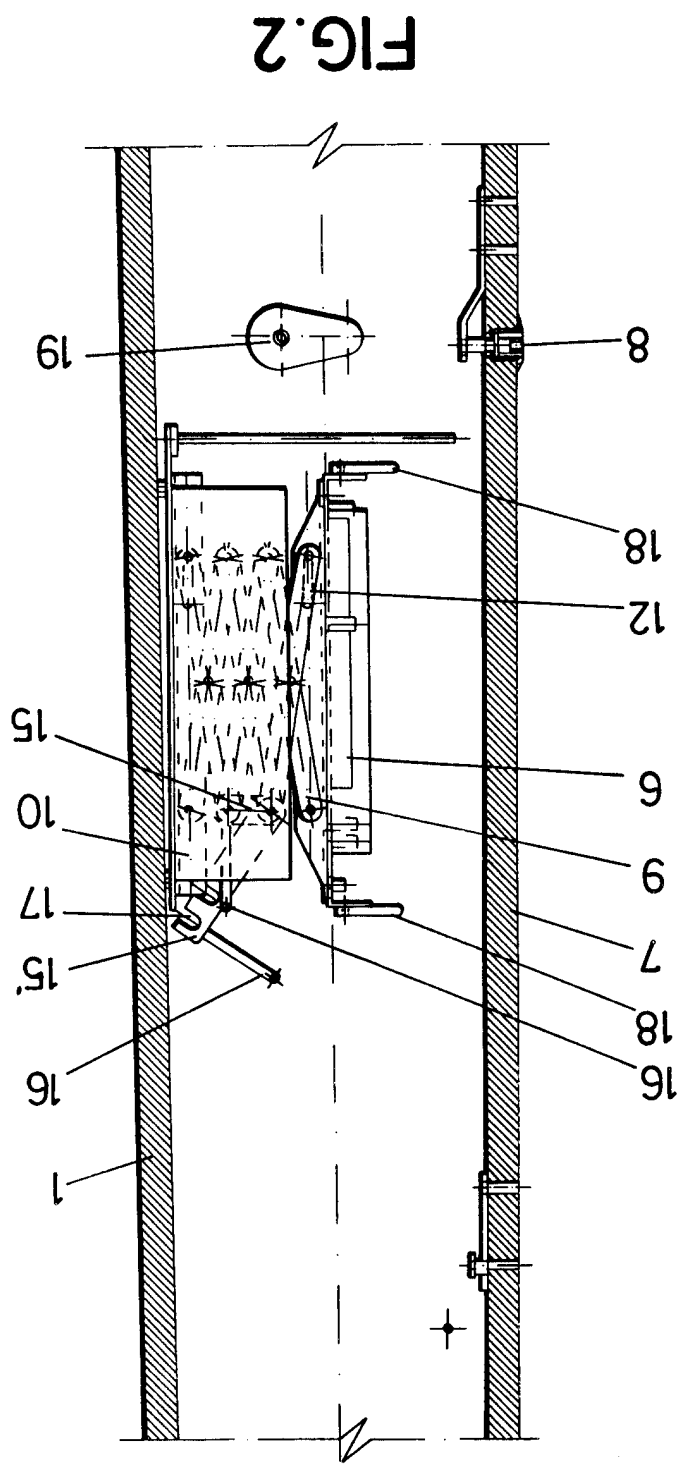


FIG. 2

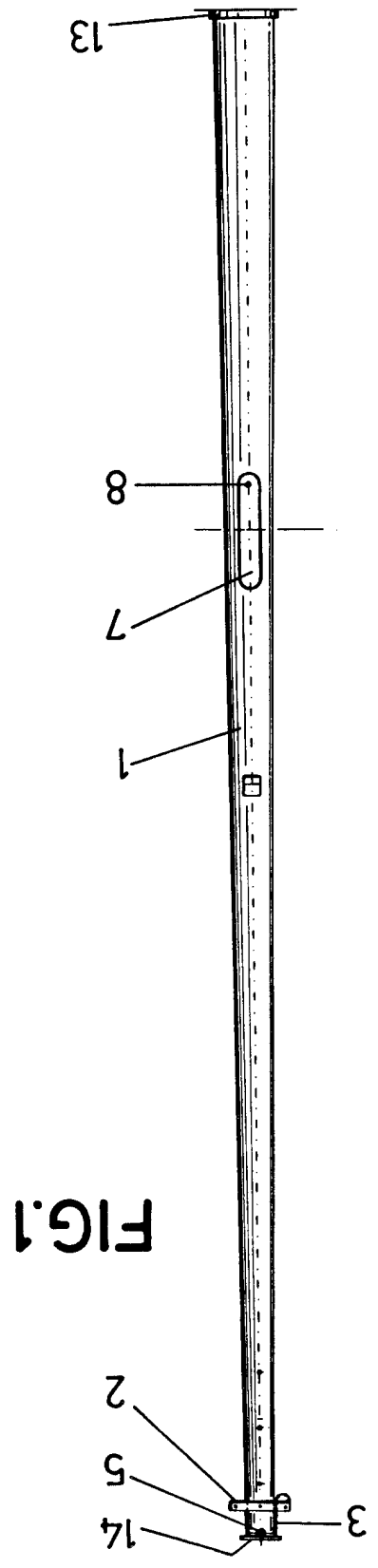


FIG. 1

FIG. 3

